

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/audience-au-tribunal-judiciaire-de-Privas>

Réseau Sortir du nucléaire > À vous

d'agir > Agenda > **Audience au tribunal judiciaire de Privas au sujet des pollutions à la centrale de Cruas**

9 mars 2023

Audience au tribunal judiciaire de Privas au sujet des pollutions à la centrale de Cruas

Privas (07)

Audience au tribunal judiciaire de Privas au sujet des pollutions survenues en 2018 à la centrale nucléaire de Cruas

Le 9 mars 2023, à 9h, sera examinée, par le tribunal judiciaire de Privas, l'affaire des pollutions survenues à la centrale nucléaire de Cruas-Meysses en 2018.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" vous invite à assister à l'audience et à vous rendre à partir de 8h30, au palais de justice situé Cour du Palais, à Privas.

Rappel de l'affaire :

Cruas - Pollutions radioactive et chimique à la centrale de Cruas-Meysses

En mai 2018, une concentration en tritium avait été détectée dans le captage d'eau potable de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses. Cette substance radioactive, qui peut provoquer des dommages à l'ADN, présentait une concentration près de 20 fois supérieure au taux habituel (190 Becquerels/litre contre 10 Becquerels/litre) ! Malgré ces résultats inquiétants, EDF a cherché à minimiser cette pollution et s'est bien gardée de communiquer auprès du public à ce sujet. Cette pollution des eaux est également révélatrice de dysfonctionnements matériels et organisationnels inquiétants.

Comme si cela ne suffisait pas, en août 2018, c'est une pollution aux hydrocarbures, cette fois-ci, qui avait été détectée dans les eaux souterraines de la centrale, pollution « significative au regard des volumes mis en jeu » selon l'expression de l'Autorité de sûreté nucléaire. Lors de l'inspection de l'ASN, le 9 août 2018, EDF a avoué aux inspecteurs que la nappe d'eau souterraine qui alimente la centrale était également polluée et que le seuil de potabilité était atteint. Comme il n'est pas exclu que des particuliers, des agriculteurs ou des industriels y effectuent des prélèvements de manière non officielle, l'ASN a demandé à EDF d'informer les riverains. Or, aucune mention de la pollution de

cette nappe d'eau potable n'a été effectuée aux communes, ni dans la lettre d'information de la centrale ou encore à la Commission Locale d'Information.

Le Réseau et les associations locales avaient porté plainte pour ces deux affaires consécutives auprès du Parquet de Privas.

En dépit de la gravité des pollutions, le Parquet de Privas a classé ces affaires sans suite.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF et le directeur de la centrale, Christophe Chanut, devant le tribunal judiciaire de Privas pour ces deux affaires de pollution. L'affaire sera examinée le 9 mars 2023, à 9h.

Pour en savoir plus, [consultez notre Juriblog](#).